

DURÉE
2H

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



MISE À JOUR, MODIFICATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ (De la loi SRU, à la loi 3DS)

OBJECTIFS

Identifier les différents cas nécessitant une mise à jour, une modification ou une mise en conformité du règlement de copropriété et mettre en place les processus adaptés aux différentes situations.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Syndic

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Sylvie THOMAS, expert immobilier



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS CAS POSSIBLES ET LES RÈGLES DE MAJORITÉ REQUISES

- Adaptation du règlement de copropriété : Loi SRU, majorité de l'article 24
- Modification du règlement de copropriété : Loi de 1965, majorité 25, 26, unanimité.
- Mise en conformité : Dispositions législatives, loi ELAN (art 206 et 209), loi 3DS.



PARTIE 2

MISE EN CONFORMITÉ LOI ELAN ET 3DS : DISPOSITIONS PRATIQUES

- Les parties communes à jouissance privative
- Les parties communes spéciales
- Le lot transitoire



PARTIE 3

PROCÉDURE DE MISE EN CONFORMITÉ

- Rôle du syndic et des intervenants
- Délais
- Coût
- Responsabilité



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

